

Arrêté fédéral

sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum 2007 à 2009 de Davos et sur d'autres mesures de sécurité

du 13 décembre 2006

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 70, al. 2, de la loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire¹,

vu le message du Conseil fédéral du 31 mai 2006²,

arrête:

Art. 1

L'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum 2007 à 2009 (WEF 07–09) de Davos est approuvé.

Art. 2

Le service d'appui à l'occasion du WEF 07 durera au plus du 15 au 29 janvier 2007 (15 jours).

Art. 3

L'engagement de l'armée en service d'appui en faveur des rencontres annuelles du WEF 08 et du WEF 09 est approuvé en ce qui concerne les tâches, les moyens engagés et la durée du service d'appui, dans le même cadre et les mêmes proportions que celui du WEF 07.

Art. 4

Avant et après les rencontres annuelles du WEF 07–09, le DDPS fait rapport sur l'engagement de l'armée aux commissions de politique de sécurité du Conseil national et du Conseil des Etats.

¹ RS 510.10

² FF 2006 5351

Art. 5

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 18 septembre 2006

Le président: Rolf Büttiker

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 13 décembre 2006

La présidente: Christine Egerszegi-Obrist

Le secrétaire: Ueli Anliker

Arrêté fédéral sur l'engagement de l'armée en service d'appui au profit du canton des Grisons dans le cadre des mesures de sécurité lors des rencontres annuelles du World Economic Forum 2007 à 2009 de Davos et sur d'autres mesures de sécurité

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	02
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	09.01.2007
Date	
Data	
Seite	221-222
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 246

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.
I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.